

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 14		

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aups) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Date de convocation
13/05/2024

Ont donné pouvoir :

3 Porteurs d'1 voix : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Bernard CLAP** ; **Magali STURMACHAUVEAU** (Rougou) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Paul CORBIER**.

Délibération
n°24_05_B3_03

Convention de partenariat 2025-2027 entre le Parc du Verdon et l'Association pour le Développement de l'Audiovisuel en Milieu Rural 04

L'Association pour le Développement de l'Audiovisuel en Milieu Rural (ADAMR) gère et anime le circuit itinérant "Cinéma de Pays". Elle a pour ambition d'offrir à un public éloigné des salles de cinéma l'accès aux films à l'affiche des grandes villes.

« Les Écrans du lac » sont des animations et projections de documentaires en plein air, gratuites, proposées par le Cinéma de Pays en partenariat avec EDF ainsi que des partenaires locaux (Association Culture Loisirs et Patrimoine à Sainte-Croix-du-Verdon, les offices de tourisme ou communes riveraines du lac de Sainte-Croix). Au travers de ces documentaires, le cinéma de pays permet aux habitants et visiteurs de découvrir sous un autre œil le territoire du Verdon, ses patrimoines et les enjeux auquel il est confronté. Selon les sujets évoqués, le Parc participe régulièrement aux débats qui suivent les projections, en tant que témoin, de manière gratuite.

De son côté le Parc naturel régional du Verdon organise sur le domaine de Valx ou dans les communes de son territoire des projections débats, gratuites, sur les thématiques du pastoralisme, de l'agriculture, et de l'alimentation dans le cadre du projet « Manger Verdon ». Il a déjà eu recours au Cinéma de pays pour mettre en place la logistique de ces projections et aurait intérêt à remobiliser l'ADAMR à l'avenir pour permettre ce type d'animation et soutenir en même temps la dynamique de cet acteur culturel du territoire.

Afin d'établir un partenariat cadré et pluriannuel entre le Parc naturel régional du Verdon et l'association ADAMR 04, il est proposé une convention ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre le cinéma de Pays et le Parc du Verdon pour la mise en œuvre de quatre projections par an, pendant trois ans à partir de 2025 : deux séances dans le cadre de la programmation des « écrans du lac » et deux séances intitulées « Les écrans de la terre » dans le cadre du projet « Manger Verdon ».

Le Parc s'engage à définir la programmation, les lieux de projection et animer ces 4 séances en partenariat avec le Cinéma de Pays. En dehors de ces 4 séances, l'équipe du Parc naturel régional du Verdon ne pourra pas être sollicitée pour d'autres projections du cinéma de pays.

Le Cinéma de Pays s'engage à mettre à disposition le matériel, gérer le montage et le démontage et la projection pour un forfait de 2 000 € / an (ou 500 € par séance). Il s'engage également à projeter en amont des séances des « teaser », « films courts » et « cartons publicitaires » fournis par le Parc du Verdon.

Chacun des deux partenaires s'engage sous réserve d'obtention des financements qui permettent ses programmes d'actions (Région ou PAT pour le Parc, et EDF pour l'ADAMR).

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver la convention ainsi présentée,
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Rouge extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

